

## Messieurs

McCauley  
 McCuish  
 McDermid  
 McGrath  
 McKenzie  
 McKinnon  
 McKnight  
 McLean  
 McMillan  
 Mitges  
 Mulronev  
 Munro  
 (Esquimalt-Saanich)  
 Munro  
 (Hamilton-Est)  
 Murta  
 Neil  
 Nicholson (M<sup>lle</sup>)  
 Nickerson  
 Nielsen  
 Nowlan  
 Oberle  
 Olivier  
 Ostiguy  
 Ouellet  
 Parent  
 Patterson

Pelletier  
 Penner  
 Pepin  
 Pinard  
 Portelance  
 Prud'homme  
 Reid  
 (St. Catharines)  
 Reid  
 (Kenora-Rainy River)  
 Roberts  
 Robinson  
 (Etobicoke-Lakeshore)  
 Roche  
 Ropkey  
 Rooney  
 Rossi  
 Roy  
 St. Germain  
 Savard  
 Schellenberger  
 Schroder  
 Scott  
 (Hamilton-Wentworth)  
 Scott  
 (Victoria-Haliburton)

Shields  
 Siddon  
 Simmons  
 Smith  
 Speyer  
 Stevens  
 Tardif  
 Taylor  
 Tessier  
 Thacker  
 Thomson  
 Tobin  
 Tousignant  
 Towers  
 Trudeau  
 Turner  
 Yankoughnet  
 Veillette  
 Watson  
 Weatherhead  
 Wenman  
 Wilson  
 Wise  
 Wright  
 Yanakis—221.

## CONTRE

## Messieurs

Althouse  
 Anguish  
 Benjamin  
 Blackburn  
 Blaikie  
 Deans  
 de Jong  
 Fulton  
 Hovdebo

Keeper  
 Knowles  
 Kristiansen  
 Lewycky  
 Manly  
 Miller  
 Murphy  
 Nystrom

Orlikow  
 Parker  
 Riis  
 Robinson  
 (Burnaby)  
 Sargeant  
 Skelly  
 Young—24.

*Présentation de projets de loi*

**M. le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

[Français]

**M. le Président:** Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois?

**Des voix:** Maintenant.

**Des voix:** A la prochaine séance de la Chambre.

**M. le Président:** D'accord, à la prochaine séance de la Chambre.

[Traduction]

**M. Nielsen:** Monsieur le Président, il est certain qu'après le vote, et étant donné qu'il est 18 h 10, aucune autre procédure ne peut être entamée. Je me permets de le signaler à la présidence.

**M. Deans:** Monsieur le Président, je voudrais simplement me réserver la possibilité de vous présenter demain certains arguments supplémentaires au sujet de la question de privilège que j'ai soulevée aujourd'hui . . .

**M. le Président:** A l'ordre. Ce n'est pas nécessaire; le député aura amplement l'occasion de le faire.

Comme il est 18 h 10, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 h 10, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)